

Intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de Belfius Assurances

TABLE DES MATIÈRES

Contenu	Page
1. Investissements durables et responsables	2
2. Gestion des risques de durabilité dans les entités du Groupe Belfius	2
3. Belfius Assurances et le risque de durabilité	3
4. Intégration du risque de durabilité au sein de Belfius Assurances	3
5. Sélection et suivi ESG	4
5.1 Droits humains	4
5.2 Autres droits fondamentaux	4
6. Exposition au risque de durabilité et le TAP au sein de Belfius Assurances	5
6.1 Politique d'accélération de la transition	5
7. Considération finale	5

1. INVESTISSEMENTS DURABLES ET RESPONSABLES

Aujourd'hui, de plus en plus d'investisseurs veulent avoir une idée précise de l'utilisation de leur argent.

Afin de connaître l'impact de leurs investissements, ces investisseurs privés, corporate ou institutionnels s'intéressent de plus en plus aux critères non financiers utilisés dans la composition de leurs portefeuilles, principalement liés au respect de l'environnement, aux questions sociales et à la bonne gouvernance, c'est-à-dire aux critères relatifs aux investissements durables, également appelés « critères ESG » (Environnementaux, sociaux et de gouvernance).

En d'autres termes, ils veulent que leurs investissements soient plus en accord avec leurs convictions personnelles sur

le développement durable, leurs valeurs d'entreprise ou leur vision de la société.

L'Union européenne a également souhaité améliorer la transparence en matière d'investissement en adoptant, fin 2019, le règlement « SFDR »¹. Ce règlement impose aux acteurs qui offrent des services financiers au sein de l'Union européenne de publier des informations supplémentaires sur la durabilité de leurs produits d'investissement. Tant au niveau du produit lui-même qu'au niveau de l'entité qui gère, distribue ou commercialise ces produits, l'information et la transparence constituent une condition sine qua non.

2. GESTION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES ENTITÉS DU GROUPE BELFIUS

Ces dernières années, le Groupe Belfius a progressivement mis en place les organes de gouvernance qui permettent de mieux gérer les risques de durabilité.

Le mandat du Groupe dans le domaine de l'épargne est de gérer efficacement les actifs de nos clients sur le long terme. L'investissement responsable est intrinsèquement lié à l'accomplissement de cette mission et s'inscrit dans l'esprit d'un certain nombre de décisions prises dans le courant de l'année 2020 par le Conseil d'administration du Groupe. Deux grandes décisions d'investissement sont en effet à retenir.

D'une part, dix engagements concrets pour la période 2025-2030 ont été définis. Ils comprennent notamment l'ambition de ne proposer aux clients que des produits d'investissement « durables » à long terme.

D'autre part, en mai 2020, le Conseil d'administration a également pris position en ce qui concerne une série de secteurs d'activité controversés. Connue sous l'acronyme de TAP (« Transition Acceleration Policy », anciennement « Sectors Limitation Policy » ou SLP), cette politique, applicable à toutes les activités du Groupe, vise à la fois à exclure certains secteurs (par exemple, les secteurs du tabac ou de l'armement) et à soutenir les activités en transition (par exemple, le secteur de l'énergie). Elle sera mise en œuvre progressivement dans l'ensemble des portefeuilles. Tous les produits et portefeuilles seront conformes à cette politique d'ici au 31/12/2022. Elle sera mise en œuvre dans le même délai par les partenaires de gestion externes privilégiés avec lesquels nous travaillons.

2 ¹ Il s'agit du règlement de l'UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (en anglais, « Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou SFDR).

3. BELFIUS ASSURANCES ET LE RISQUE DE DURABILITÉ

Le risque de durabilité est défini comme tout événement ou condition environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement.

Le risque de durabilité peut être divisé en trois catégories :

- > **Environnement** : les événements environnementaux peuvent créer des risques importants pour les entreprises du portefeuille. Ces événements peuvent résulter, par exemple, des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité ou d'autres facteurs. Les entreprises peuvent également subir les effets négatifs des mesures d'atténuation adoptées pour faire face aux risques environnementaux. L'exposition aux risques d'atténuation varie et diffère selon la façon dont les entreprises s'y adaptent.
- > **Social** : Il s'agit des facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions liées à l'égalité des sexes, aux politiques de rémunération, à la santé et à la sécurité, aux conditions de travail et aux Droits humains font partie de la dimension sociale.
- > **Gouvernance** : Cela concerne les aspects de gestion de la gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les relations de travail, la rémunération et le respect des obligations légales et fiscales. Les risques de gouvernance ont généralement un point commun : ils résultent soit d'un manque de surveillance de l'entreprise

soit de l'absence de mesures d'incitation pour la direction à appliquer des normes de gouvernance strictes.

Le risque de durabilité peut être spécifique à une entreprise, en fonction de ses activités et de ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes. Si un événement imprévu se produit au sein d'une entreprise, comme une grève des travailleurs ou, plus généralement, une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif sur les performances de l'entreprise ou de son portefeuille.

Afin de gérer l'exposition au risque de durabilité, Belfius Assurances utilise généralement les mesures d'atténuation suivantes :

- > exclusion des activités ou secteurs controversés,
- > intégration des risques de durabilité dans la sélection des entreprises dans lesquelles nous détenons des participations (c'est-à-dire des titres, des obligations, des parts du capital social, etc.),
- > analyse de l'engagement et de la bonne gestion des entreprises dans lesquelles nous détenons des participations (c'est-à-dire des titres, des obligations, des parts du capital social, etc.),
- > application de notre politique d'engagement, par le biais notamment d'une participation active aux Conseils d'administration et aux Assemblées générales des sociétés dans lesquelles nous détenons une participation importante.

4. INTÉGRATION DU RISQUE DE DURABILITÉ AU SEIN DE BELFIUS ASSURANCES



Belfius Assurances veut contribuer à une meilleure Belgique en permettant la transition vers une société et une économie belge durables.

En 2003, Belfius Assurances a lancé le projet « Portfolio 21 » pour contribuer aux développements durables en intégrant des critères non financiers dans la gestion des portefeuilles d'investissement et en veillant à garantir une transparence totale de ce processus.

Le projet porte sur les Droits humains sur le lieu de travail et sur les dommages graves causés à l'environnement. De plus,

la Politique Accélération de la Transition (TAP) (Transition Acceleration Policy ou TAP, anciennement Politique de limitation des secteurs - Sectors Limitation Policy ou SLP), approuvée en 2021, favorisera les transitions positives et limitera les impacts négatifs de nos activités en interrompant ou en limitant notre soutien aux activités non durables.

Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement de Belfius Assurances

L'analyse ESG est une partie importante du processus d'investissement de Belfius Assurances.

Dans notre analyse macro-économique et au sein du Conviction Comité de Belfius, nous analysons la situation économique à court et moyen terme et évaluons également les différentes catégories d'actifs. Nos considérations ESG peuvent influencer nos thèmes macroéconomiques et nos points de vue sectoriels et peuvent conduire à l'exclusion de certains secteurs.

Dans l'analyse fondamentale, le gestionnaire de portefeuille mesure la valeur intrinsèque du titre en analysant les facteurs économiques, financiers et non financiers qui y sont liés (analyse ESG).

5. SÉLECTION ET SUIVI ESG :

La sélection ESG fait partie de notre **analyse fondamentale** pour tous les émetteurs (actions, obligations, fonds d'investissement et pays). Avant d'investir, tous les émetteurs (sociétés ou Etats) d'actions, d'obligations ou de fonds d'investissement sont passés au crible :

5.1 Droits humains

Tous les émetteurs (sociétés ou Etats) d'actions, d'obligations ou de fonds d'investissement sont contrôlés sur la base des huit conventions fondamentales de l'OIT (Normes internationales du travail) qui visent également à garantir le respect des Droits humains sur le lieu de travail.

Lorsque des émetteurs sont accusés de ne pas respecter les Droits humains (par exemple, violence sur la personne, traitement dégradant sur la personne, absence de conditions de vie décentes, esclavage, etc.) sur le lieu de travail, un dialogue (engagement) est engagé pour leur demander des explications et pour améliorer leur traitement des Droits humains des parties prenantes. Le résultat de ce dialogue détermine si l'action (c'est-à-dire les titres, les obligations, la part de capital-investissement ou de fonds d'investissement) en question est acceptée ou conservée dans le portefeuille.

Un prestataire international indépendant d'études sur les critères ESG examine les sociétés qui auraient enfreint les normes de travail de l'OIT afin de vérifier l'allégation. Si l'allégation est authentique, ils vérifient également si le problème est accidentel ou structurel. Pour la sélection et l'analyse ultérieure, l'équipe de recherche s'appuie sur sa base de données interne, les rapports des médias, les documents des ONG et des syndicats, l'Internet, les recherches externes et le contact direct avec les parties concernées. Ce prestataire présente les résultats de son évaluation à un Comité technique indépendant, composé d'experts dans le domaine des droits du travail.

Un Comité technique au sein de Belfius Assurance examine ces rapports afin de déterminer quelles sont les violations graves et structurelles et de lancer un processus d'engagement. En

En outre, avant d'effectuer un investissement, Belfius Assurances demande toujours la réalisation d'une analyse ESG externe par un prestataire international indépendant. Si la sélection ESG de l'opportunité d'investissement a été approuvée, le gestionnaire de portefeuille peut commencer à investir conformément à notre cadre de risque d'investissement. Une fois l'investissement effectué, un contrôle des limites sera assuré de manière permanente et on réalisera également une analyse ESG périodique de tous les émetteurs de notre portefeuille d'investissement.

distinguant les cas de non-conformité graves et mineurs, nous visons à éliminer autant que possible tout préjugé dans l'image publique des entreprises et les différences entre les cultures. Certaines entreprises, en raison de leurs activités dans un secteur sensible ou de leur focalisation sur les marques, sont plus vulnérables aux campagnes des parties prenantes sur les infractions aux normes de travail. Dans certains pays, la législation du travail est faible et les travailleurs n'ont que peu de possibilités de recours, par exemple les lois anti-discrimination. Le Comité technique évalue la conformité de manière objective, en tenant compte de ces facteurs.

5.2 Autres droits fondamentaux

Les droits fondamentaux autres que les Droits humains mentionnés ci-dessus sont également pris en compte. Tous les émetteurs sont évalués sur la base des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies. Ces principes sont, en plus des Droits humains, regroupés dans les catégories suivantes : le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Un prestataire international indépendant avec lequel nous travaillons est invité à passer au crible chaque opportunité d'investissement pour vérifier le respect des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les émetteurs de titres qui sont réputés avoir enfreint un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclus.

L'ensemble du portefeuille d'investissement est examiné chaque année. Si des manquements sont détectés lors de ce contrôle périodique, des discussions et des vérifications seront engagées avec cet émetteur afin de trouver une solution pour respecter nos critères ESG. Si le respect des normes ESG et le processus d'engagement ne sont pas satisfaisants, un désinvestissement sera entrepris dans la mesure du possible.

6. EXPOSITION AU RISQUE DE DURABILITÉ ET LE TAP² AU SEIN DE BELFIUS ASSURANCES

6.1 Politique TAP 'Accélération de la Transition'

La Politique d'accélération de la transition (anciennement la « Politique de limitation des secteurs »- Sectors limitation Policy) comprend 10 secteurs « controversés » ou « sensibles », pour lesquels nous souhaitons favoriser les transitions positives et limiter l'impact négatif de nos activités en arrêtant ou en limitant le soutien aux activités non durables. Ce faisant, Belfius Assurances veut également encourager et soutenir les entreprises dans leur transition vers des activités plus durables.

L'évaluation ESG n'est pas seulement une partie importante de notre analyse fondamentale, elle fait également partie de notre gestion/suivi de portefeuille et de notre gestion des risques et est divisée en trois parties, à savoir :

> Évaluation ESG périodique

Les émetteurs dans lesquels nous avons investi sont contrôlés régulièrement pour vérifier le maintien de leur conformité avec la Politique ESG de Belfius. Ce contrôle est effectué par les gestionnaires de portefeuille et par une société d'audit indépendante.

> Politique d'engagement ESG

Belfius occupe une position unique dans le paysage financier belge : une banque et une entreprise d'assurance 100 % belge qui concentre ses activités exclusivement sur le tissu socio-économique belge des particuliers, des

indépendants, des professions libérales, des PME, des grandes entreprises, des institutions sociales, des pouvoirs publics et des administrations locales.

Dans ce contexte, Belfius Assurances est déterminée à jouer un rôle majeur en contribuant de manière éthique, responsable et durable à la croissance économique de la société belge. En collaboration avec nos clients, nos employés et nos partenaires à long terme, notre objectif est d'avoir une influence significative sur les défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que d'investir dans des solutions à long terme qui contribuent à une société plus durable. Les défis ESG et les objectifs de développement durable sont détaillés dans [notre Politique d'engagement](#).

Chaque année, Belfius Assurances présente les résultats de la mise en œuvre de cette Politique d'engagement.

> Vote par procuration

En 2021, Belfius Assurances mettra en place une politique de vote par procuration. En tant qu'actionnaire responsable et engagé, Belfius Assurances exercera ses droits de vote conformément à sa Politique d'engagement et s'efforcera de favoriser les transitions positives et de limiter les impacts négatifs de nos activités en interrompant ou en limitant notre soutien aux activités non durables.

7. CONSIDÉRATION FINALE

Belfius Assurances est déterminée à jouer un rôle majeur en contribuant de manière éthique, responsable et durable à la croissance économique de la société belge. En collaboration avec nos clients, nos employés et nos partenaires à long terme, notre objectif est d'avoir une influence significative sur les défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'investir dans des solutions à long terme qui contribuent à une société plus durable.

Les informations qui précèdent sont publiées en mars 2021 et peuvent être mises à jour ou adaptées pour tenir compte de futures exigences réglementaires directement ou indirectement liées à la mise en œuvre du règlement SFDR et des réglementations européennes ou nationales qui l'accompagnent.

4. GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 Dans notre portefeuille ALM

Notre politique d'engagement et nos droits de vote sont exercés dans le meilleur intérêt de nos clients, c'est-à-dire dans une perspective d'accroissement à long terme de la valeur de leurs investissements.

En cas de conflit d'intérêts dans le cadre de relations commerciales importantes avec une entreprise détenue, nous appliquons la même politique du groupe Belfius en matière de gestion des conflits d'intérêts que celle que nous appliquons à nos autres investissements.

4.2 Par le biais de notre gamme de produits « unit-linked » (Branche 23)

Les partenaires externes du groupe Belfius, comme Candriam, disposent de leur propre politique de gestion des conflits d'intérêts et signalent régulièrement tout risque à cet égard.

5. REVUE ANNUELLE DE NOS CRITÈRES ESG ET DE NOTRE POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Nos politiques ESG et les progrès y afférents feront l'objet d'une revue annuelle afin d'y intégrer des éléments de notre processus de politique d'engagement sociétal et d'assurer le suivi des dernières évolutions concernant les critères ESG, en particulier pour les questions ESG qui suscitent l'inquiétude. La manière dont notre politique d'engagement sociétal a été mise en œuvre au cours de l'année fera l'objet d'une communication annuelle sur notre site web.

Concernant les actifs gérés en interne par l'équipe Investment de Belfius Insurance (portefeuille ALM), le comité ALM est

chargé de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique d'engagement et de vote par procuration. Chaque année, Belfius Insurance demande à un auditeur indépendant de contrôler que le portefeuille ALM a bien été géré conformément à la politique ESG du groupe Belfius et d'en attester le contrôle.